Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213501307-20251217-06122025-DE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025 - 20h30 COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES SALLE DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du dix décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle, M. ROBINAULT Thierry, M. VEYRE Christian, Mme HAYE Anne, M. PORTEBOEUF Tony, M. BOURGOUIN Hervé, Mme THEBAULT Stéphanie, M. ROCHARD Stéphane, Mme CHERRE Françoise, M. TABEAU Cédric, Mme DIFFER Sonia.

ABSENTS EXCUSES : Mme STEPHAN Nadine, M. MELL Gwenole, M. CADOU Didier, M. MEYER Damien, Mme Stéphanie LERAY, M. NICOLAS Thomas.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme NAVET Cindy, M. QUENISSET Julien.

POUVOIRS :

- Mme STEPHAN Nadine donne pouvoir à M. ROBINAULT Thierry,
- M. MELL Gwenole donne pouvoir à Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle,
- M. MEYER Damien donne pouvoir à M. VEYRE Christian,
- M. NICOLAS Thomas donne pouvoir à Mme HAYE Anne,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BOURGOUIN Hervé.

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h39 sous la présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213501307-20251217-06122025-DE

OBJET N°06-12-2025 : Finances – évolution des tarifs AMI à compter du 1er janvier 2026

Au vu du succès du dispositif et afin d'en faire bénéficier un maximum de personnes, il est proposé de modifier les tarifs de location des AMI.

Ancienne tarification :

AUTOPARTAGE AMI	
Recette	**Tarif 2025**
½ heure de location d'un véhicule (première ½ heure gratuite)	*0,50 €*

Nouvelle tarification :

AUTOPARTAGE AMI	
Recette	**Tarif 2026**
20 minutes de location d'un véhicule (20 premières minutes gratuite)	*0,50 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la nouvelle tarification de location des AMI à compter du 1er janvier 2026.
D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le 18 décembre 2025,

LA MAIRE
Isabelle CLÉMENT-VITORIA

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Hervé BOURGOUIN